

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADEME LANCE SA NOUVELLE CAMPAGNE POUR LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Le 30/04/2024

En partenariat avec l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), l'ADEME lance une nouvelle campagne de communication centrée sur le concept des « Décarboneurs », des industriels qui réconcilient décarbonation et compétitivité grâce au programme PACTE Industrie. Pour encourager une transition positive vers des pratiques industrielles plus respectueuses de l'environnement, cette campagne mobilise des dirigeants, des ingénieurs, des référents énergie, des techniciens, des responsables RSE, des responsables financiers de PME et des groupes industriels, autour de la décarbonation de leur activité industrielle. Le but est de former, d'ici mi 2026, 2 700 personnes et d'accompagner 1 730 entreprises dans la transition énergétique et bas carbone. Par ailleurs, l'ADEME annonce le lancement dans les prochains mois de nouveaux appels à projets pour poursuivre la dynamique de décarbonation et pour développer des nouvelles technologies ou procédés indispensables, au niveau territorial et sectoriel. Pour rappel, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie défini par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est de -35% entre 2015 et 2030, et de -81% à horizon 2050.

Créer le mouvement « Décarboneurs » pour promouvoir une transition positive

L'ADEME, en collaboration avec l'ATEE, annonce le lancement d'une campagne novatrice axée sur le concept des « Décarboneurs », inspirée par le programme PACTE Industrie. Le **Parcours Accompagnement et Compétence pour la Transition Énergétique (PACTE) Industrie** s'inscrit dans la continuité de précédents programmes financés par le dispositif des CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) : PROREFEI, PRO-SMEen et INVEEST. Il propose des méthodologies innovantes qui permettent la montée en compétences et l'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie, via 3 axes : management de l'énergie, stratégie de décarbonation et financement des projets. Il est porté conjointement par l'ADEME et l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) et financé à hauteur de 49 millions d'euros sur 3 ans par le dispositif des CEE.



PACTE industrie

JUSQU'À 80% DE FINANCEMENT*

ATEE

ADEME

Cette campagne, également cofinancée par le projet Finance Climact, à destination des entreprises industrielles, vise à créer un élan collectif pour donner à voir des références d'entreprises qui ont concilié, grâce au programme PACTE Industrie, compétitivité et respect de l'environnement.



La campagne se déploie à travers divers canaux médiatiques, englobant la radio, presse quotidienne régionale, la presse dirigeante et la presse spécialisée industrielle. De plus, elle a également une présence forte en digital (Activation digitale contextuelle data & programmation, SEA, entre autres), avec un site internet dédié et une page LinkedIn. Prévues en deux vagues annuelles jusqu'à la fin du programme en 2026. La première vague a été lancée le 15 avril et se poursuivra jusqu'en juin, tandis que la seconde est prévue de septembre à novembre 2024.

Lancée le 15 avril :

- <https://pacte-industrie.ademe.fr/>
- [LinkedIn](#)

Accélérer la décarbonation de l'industrie partout en France

- ***En s'engageant dans des opérations collectives pour se former à la décarbonation et structurer sa démarche***

L'ADEME lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est de massifier le nombre d'industriels qui s'engagent dans la décarbonation via un ou plusieurs dispositifs du programme PACTE Industrie pour :

- Construire une stratégie de décarbonation et leur plan de transition
- Identifier les leviers de performance énergétique et les opportunités d'évolution du mix énergétique des sites industriels ;
- Préparer les investissements financiers ;
- Mettre en place la norme ISO 50 001.

Cet AMI vise à identifier les porteurs d'opérations collectives volontaires afin de les accompagner jusqu'au dépôt du dossier de demande d'aide et la signature de la convention de financement.

Pour les industriels, intégrer une opération collective leur permet de travailler sur leur démarche individuelle tout en échangeant avec les autres entreprises du collectif. Ces partages de bonnes pratiques et écueils à éviter entre pairs sont très stimulants, enrichissants et rassurants. Les opérations collectives permettent également de porter une démarche plus ambitieuse en développant des synergies sectorielles ou territoriales.

- ***En s'engageant dans des projets d'investissements ambitieux et adaptés***

Les objectifs de décarbonation, c'est-à-dire la baisse des émissions de CO₂, s'imposent de plus en plus fermement aux industriels et nécessiteront des investissements dans l'outil de production.

Ainsi, le Fonds Décarbonation Industrie a joué un rôle central pour engager massivement la décarbonation de l'industrie française. Lancé dans le cadre du Plan de relance en 2020 et 2021, ce fonds a permis (dans le cadre de son volet « décarbonation des procédés et utilités industriels »), d'octroyer des aides publiques à hauteur de 565 M€ pour des projets de décarbonation de l'industrie correspondant à près de 2,9 Md€ d'investissement industriel. Ces aides, réparties entre 137 projets lauréats, permettront au fur et à mesure de la mise en service des installations, une réduction de 2,6 MtCO₂e par an à iso-production.

Ce dispositif Plan de Relance poursuivant également des objectifs de réindustrialisation, il a donc favorisé la création de nouvelles capacités de production. Pour autant, cette augmentation de production (et les augmentations d'émissions associées) n'a pas effacé l'effort de réduction des émissions de GES de ce volet du Fonds Décarbonation Industrie, mais l'a diminué de moitié par rapport à la vision à iso-production. Aussi, pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la SNBC et pour compenser autant que possible les émissions induites par les objectifs de souveraineté industrielle, les efforts doivent se poursuivre.

Ainsi l'ADEME poursuit cette action dans le cadre de France 2030, depuis 2022 :

- Avec le lancement de différents Appels à Projets (AAP) adressant les sites les plus émetteurs (AAP-DECARB-IND ou AAP BCIAT Biomasse Industrie), mais aussi des dispositifs plus spécifiques comme l'AAP DECARB-Flash principalement dédié aux PME portant des projets de plus faible envergure ;
- Jusqu'au financement du projet emblématique d'Arcelor Mittal à Dunkerque pour la substitution d'un de ces hauts-fourneaux par une technologie de réduction du minerai de fer à l'hydrogène et fours à arc électrique.

Au total ce sont ainsi 515 projets qui ont été sélectionnés, représentant plus de 7,6 Md€ d'investissements industriels pour des aides totales de 2,4 Md€ et des abattements annuels de plus de 10 MtCO_{2e} à iso-production.

À noter : de nouveaux appels à projets pour des projets d'investissements doivent être lancés dans les prochains mois pour poursuivre cette dynamique.

- *En développant les nouvelles technologies ou procédés indispensables*

Si de nombreux acteurs ont déjà engagé une transition « bas carbone », l'ensemble des technologies disponibles à court terme ne permet pas l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions fixés par la France et l'Europe. **Il est indispensable d'accompagner l'innovation dans un cadre favorisant son émergence par les développeurs et son appropriation par les acteurs industriels concernés.** Ainsi, dans le cadre de France 2030, les appels à projets DEMI-Bac et IBaC-PME permettent de **soutenir des projets d'innovation portés par des entreprises (TPE, PME, ETI, Grands Groupes), qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables**, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration de leur intérêt dans leur environnement opérationnel. À date, **27 projets ont été sélectionnés pour 39 M€ montants d'aide.**

À noter : de nouveaux appels à projets pour des projets d'innovation doivent être lancés dans les prochains mois pour poursuivre cette dynamique.

- *... et en se projetant aussi au niveau sectoriel*

L'ADEME établit les Plans de Transition Sectoriels (PTS) des 9 secteurs de l'industrie les plus énérgo-intensifs : acier, aluminium, ciment, verre, sucre, papier-carton, ammoniac, éthylène et chlore. Ceux-ci représentent les 280 plus grands sites industriels et concentrent les 2/3 des émissions industrielles françaises. Ces plans sont réalisés en concertation avec les industriels, afin d'établir différentes trajectoires de décarbonation à horizon 2050, détaillant les aspects technologiques et économiques mais aussi des pistes d'actions pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, permettant ainsi **d'éclairer les choix complexes de décisions d'investissements.**

L'ADEME met également à disposition de l'ensemble des fédérations industrielles un guide méthodologique illustrant les différentes étapes de réalisation d'un Plan de Transition Sectoriel, dans l'objectif de permettre l'appropriation des PTS par d'autres secteurs.

À noter : les Plans de Transition Sectoriels de l'industrie du verre et du papier-carton ont fait l'objet de la 10^{ème} édition des Rencontres pour la Transition Industrielle du 23 avril 2024 à 14h, organisée par l'ADEME.



En savoir plus :

- Retrouvez plus d'information sur le programme PACTE Industrie [ici](#).
- Découvrez les retours d'expériences d'industriels ayant expérimenté les méthodologies déployées dans PACTE Industrie (Expérimentation Expédite) :
 - Construction d'une trajectoire d'investissements bas carbone pour un groupe industriel multisite [ici](#).
 - Études d'opportunités pour la décarbonation du mix énergétique [ici](#).
- Les plans de transition sectoriels [ici](#).
- Le plan de transition sectoriel de l'acier [ici](#).
- Le guide méthodologique de l'ADEME pour la rédaction d'un plan de transition sectoriel [ici](#).
- La plaquette "Décarboner L'industrie : enjeux et défis" [ici](#).
- La synthèse du Fonds Décarbonation Industrie / Plan de relance [ici](#).

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les

moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

[@ademe](#)

ATEE EN BREF

L'Association Technique Energie Environnement a pour objet la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités, l'information sur les enjeux environnementaux liés à l'énergie et le soutien aux énergies renouvelables.



Finance Climact en bref

Le projet Finance ClimAct contribue à la mise en oeuvre de la Stratégie National Bas Carbone de la France et de la politique européenne en matière de finance durable. Il vise à développer les outils, méthodes et connaissances nouvelles permettant (1) aux industries énergo-intensives de favoriser l'investissement dans l'efficacité énergétique et l'économie bas-carbone, (2) aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus de décision et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergie-climat, et (3) aux épargnants d'intégrer les objectifs environnementaux dans leurs choix de placements. C'est dans le cadre de l'axe 1 que sont développés les Plans de Transition Sectoriels (PTS), ainsi que les formations des responsables financiers du programme PACTE Industrie et la campagne de communication associée.

Le consortium coordonné par l'Agence de la transition écologique, comprend également le Ministère de la transition écologique, l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 2° Investing Initiative, l'Institut de l'économie pour le climat, l'Institut de la Finance Durable et Rocky Mountain Institute (RMI).

Finance ClimAct est un programme inédit d'un budget total de 18 millions d'euros et doté de 10 millions de financement par la Commission Européenne.



Avec la contribution du programme
LIFE de l'Union Européenne

Ce travail ne reflète que le point de vue de l'ADEME. La commission Européenne et les autres membres du Consortium Finance ClimAct ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce communiqué de presse.

Le dispositif CEE en BREF

Mis en place en France, le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a vu le jour pour répondre à l'enjeu climatique et à l'urgence d'accélérer la transition énergétique. Il encourage les travaux d'économie d'énergie des entreprises et des particuliers, par le biais d'aides financières octroyées après réalisation par les fournisseurs d'énergie et de carburants automobiles. PACTE Industrie est un programme CEE doté de 49 millions d'euros sur 3 ans.

